

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT B'**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Identificateur du produit	'Rigid Grout B'
Autres moyens d'identification	Coulis chimique
Usage recommandé	Usage professionnel seulement
Restrictions d'utilisation	Aucunes connues
Identificateur du fournisseur	Multiurethanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

<u>Toxicité aiguë (inhalation)</u>	Catégorie 4
<u>Corrosion cutanée / Irritation cutanée</u>	Catégorie 2
<u>Lésions oculaires graves / Irritation oculaire</u>	Catégorie 2A
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	Catégorie 1
<u>Sensibilisation cutanée</u>	Catégorie 1
<u>Cancérogénicité</u>	Catégorie 2
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)</u>	Catégorie 3
<u>Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées (système respiratoire)</u>	Catégorie 2

Éléments d'étiquetageSymboles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

<u>Mention d’avertissement</u>	DANGER
<u>Mentions de danger</u>	<p>Nocif si inhalé. Provoque une grave irritation des yeux. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer des symptômes d’allergie ou d’asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut causer une irritation respiratoire. Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée (système respiratoire).</p>
<u>Conseils de prudence</u>	<p>Prévention Obtenir des instructions spéciales avant l’utilisation. Ne pas manipuler avant d’avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection approprié. Éviter de respirer les fumées / brouillards / vapeurs. Utiliser seulement à l’extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains et la peau exposée après manipulation.</p> <p>Réponse EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l’eau et au savon. En cas d’irritation ou d’éruption, consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l’eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Si l’irritation persiste, consulter un médecin. EN CAS D’INHALATION: Si la respiration est difficile, emmener la personne à l’air frais et rester à l’aise pour respirer. Consulter un médecin.</p> <p>Stockage Garder le récipient bien fermé et scellé jusqu’à ce qu’il soit prêt à utiliser. Stocker dans le contenant d’origine à l’abri des températures élevées. Tenir à l’écart des substances incompatibles.</p> <p>Disposition Éliminer le matériel conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales. Les règlements peuvent varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets.</p>
Autres dangers	Aucuns connus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – 'RIGID GROUT B'

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	80 - 100%	Non disponible	Non disponible
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	30 - 60%	Non disponible	Non disponible

Notes

États-Unis : Le pourcentage exact (concentration) dans la composition a été retenu comme secret commercial conformément au paragraphe (i) du §1910.1200.

Canada : Le pourcentage exact (concentration) dans la composition a été retenu comme secret commercial conformément au RPD modifié en avril 2018.

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, soient classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalés dans cette section.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. S'il est soupçonné que des émanations sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. En cas d'arrêt respiratoire ou respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène par un personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide respiratoire de procéder à une réanimation bouche à bouche. Demander de l'aide médicale. Si nécessaire, appelez un centre antipoison ou un médecin. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de problèmes ou de symptômes, évitez toute exposition ultérieure.

Contact avec la peau

Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou portez des gants. Continuez à rincer pendant au moins 20 minutes. Demander de l'aide médicale. En cas de problèmes ou de symptômes, évitez toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuez à rincer pendant au moins 20 minutes. Demander de l'aide médicale.
Ingestion	Rincez la bouche avec de l'eau. Retirez les prothèses dentaires si présentes. Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Si du matériel a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez-lui de petites quantités d'eau. Arrêtez-vous si la personne exposée a mal au cœur car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit rester basse pour que les vomissements ne pénètrent pas dans les poumons. Demander de l'aide médicale. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.
Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)	Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes de sur exposition peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur. Nocif si inhalé. Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires et asthme. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation et rougeur.
Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures. Traiter symptomatiquement. Si exposé ou concerné, consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs	
<u>Agents extincteurs appropriés</u>	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.
<u>Agents extincteurs inappropriés</u>	Aucuns connus
Dangers spécifiques du produit	Aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matières suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	En présence d'incendie, borner rapidement le site en évacuant toute personne de la zone entourant l'incident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Les pompiers doivent porter un équipement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter le contact avec les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les fumées / brouillards / vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloignez les contenants de la zone de déversement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou de la manière suivante : contenir et collecter les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée et placer dans un récipient pour élimination conforme à la réglementation locale. Éliminer via un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même risque que le produit déversé.

Procédures de notification

Non disponible

Précautions environnementales

Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent en aucun cas être associées à un processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant de remplacement approuvé, fabriqué dans un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Un bon entretien est nécessaire pendant le stockage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce produit. À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium), des aliments et des boissons. Conserver le contenant bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

<u>Non chimique</u>	<u>Type</u>	<u>Valeurs limites d'exposition</u>	<u>Source</u>
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	8 heures OEL	0,07 mg / m ³ 8 heures 0,005 ppm 8 heures	Alberta (Canada, 04/2009)
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	TWA	0,005 ppm 8 heures	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016); Ontario (Canada, 07/2015)
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	CEIL	0,01 ppm	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016)
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	CEIL	0,02 ppm	Ontario (Canada, 07/2015)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	TWA	0,005 ppm 8 heures	ACGIH TLV (États-Unis, 03/2017); Colombie-Britannique (Canada, 07/2016). Absorbé à travers la peau. Sensibilisant de la peau.; Ontario (Canada, 07/2015); Saskatchewan (Canada, 07/2013)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	TWA	0,05 mg / m ³ 10 heures 0,005 ppm 10 heures	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	CEIL	0,2 mg / m ³ 10 minutes 0,02 ppm 10 minutes	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	CEIL	0,02 ppm 0,2 mg / m ³	OSHA PEL (États-Unis, 06/2016)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	8 heures OEL	0,005 ppm 8 heures 0,05 mg / m ³ 8 heures	Alberta (Canada, 04/2009)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	C	0,01 ppm	Colombie-Britannique (Canada, 07/2016). Absorbé à travers la peau. Sensibilisant cutané.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	TWAEV	0,005 ppm 8 heures	Québec (Canada, 01/2014). Sensibilisant cutané.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	STEL	0,015 ppm 15 minutes	Saskatchewan (Canada, 07/2013)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utilisez uniquement avec une ventilation adéquate. Si les activités des utilisateurs génèrent des poussières, des fumées, des gaz, des vapeurs ou des brouillards, utilisez une ventilation par aspiration à la source ou d'autres mesures techniques afin de maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales. Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquide, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, sauf si l'évaluation indique un degré de protection supérieur: lunettes antiéclaboussures.

Protection de la peau

Lors de la manipulation de produits chimiques, portez toujours des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation des risques le conseille. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps nécessaire à la percée de tout matériau de gant peut varier d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision. Les équipements de protection individuelle pour le corps doivent être choisis en fonction de la tâche à exécuter et des risques encourus. Ils doivent être agréés par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection des voies respiratoires

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur répondant à la norme ou à la certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire afin de garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté en travaillant avec ce produit. Une fois les travaux terminés, laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Assurez-vous que les bassins oculaires et les douches de sécurité sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Liquide brun

Odeur

Légèrement moisi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ– ‘RIGID GROUT B’

Seuil olfactif	0,4 ppm
pH	Non applicable
Point de fusion et point de congélation	0 ° C
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	208 ° C
Point d'éclair	Coupe fermée: 198,89 ° C
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	<0,000013 kPa (<0,0001 mm Hg) [température ambiante]
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative (eau = 1)	1,24
Solubilité dans l'eau	Insoluble. Réagit avec l'eau.
Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Dynamique (température ambiante): 175 à 270 mPa (175 à 270 cP)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucunes données de test spécifique liées à la réactivité sont disponibles pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Ce produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Le contact avec l'humidité, d'autres matériaux réagissant avec les isocyanates ou des températures supérieures à 177 ° C peut provoquer une polymérisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

Conditions à éviter	Évitez les hautes températures.
Matériaux incompatibles	Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium.
Produits de décomposition dangereux	Par chaleur et par feu: monoxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, dioxyde de carbone, fumée noire épaisse, isocyanate, acide isocyanique, autres composants indéterminés.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques - Toxicité aiguë

<u>Nom chimique</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèce</u>	<u>Dose</u>	<u>Exposition</u>
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	LC50 vapeur d'inhalation	Rat	490 mg/m ³	4 heures
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	LD50 voie cutanée	Lapin	> 9400 mg/kg	-
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	LD50 orale	Rat	49 g/kg	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	LD50 orale	Rat	9200 mg/kg	-

Données toxicologiques - Irritation / Corrosion

<u>Nom chimique</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèce</u>	<u>Score</u>	<u>Exposition</u>	<u>Observation</u>
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	100 mg	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	100 mg	-

Toxicité aiguë

<u>Route</u>	<u>Valeur ETA</u>
Inhalation (vapeurs)	15,95 mg/L
Inhalation (poussières et brouillards)	4,83 mg/L

Cancérogénicité

Des tumeurs pulmonaires ont été observées chez des animaux de laboratoire exposés à des gouttelettes d'aérosol respirable de MDI/MDI polymère (6 mg/m³) pendant toute leur vie. Les tumeurs sont survenues simultanément avec irritation respiratoire et lésion pulmonaire. On s'attend à ce que les directives d'exposition actuelles protègent contre ces effets signalés pour le MDI.

<u>Nom</u>	<u>IARC</u>	<u>ACGIH</u>	<u>OSHA</u>
Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène	3	-	-
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	3	-	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Organes cibles</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Catégorie 3	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Organes cibles</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Catégorie 2	Non déterminé

Sensibilisation respiratoires ou cutanée Non disponible

Toxicité pour la reproduction Non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun effet significatif ou danger critique.

Danger d'aspiration Non disponible

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation Oui

Contact avec la peau Oui

Contact avec les yeux Oui

Ingestion Oui

Signes et symptômes de l'exposition

Inhalation

Nocif si inhalé. Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation des voies respiratoire, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires et asthme.

Contact avec la peau

Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation et rougeur.

Contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur.

Ingestion

Aucun effet significatif ou danger critique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT B'

Effets chroniques potentiels sur la santé Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Non disponible

Persistance et dégradation Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

<u>Nom chimique</u>	<u>LogP_{ow}</u>	<u>BCF</u>	<u>Potentiel</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	4,51	200	Faible

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs Aucun effet significatif ou danger critique.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination La production de déchets doit être évitée ou minimisée si possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et à la législation sur l'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales. Éliminer les excédents et les produits non recyclables par un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans être traités, à moins d'être totalement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage devraient être recyclés. L'incinération ou dépotoir ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘RIGID GROUT B’

49 CFR/DOT	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	(4,4'-Methylenediphenyl Diisocyanate) RQ (4,4'-Methylenediphenyl Diisocyanate)	9	III
Information additionnelle	Quantité à déclarer 5044,4 kg / 4068,1 L / 1074,7 gal]. La classification du produit est uniquement due à la présence d'une ou de plusieurs substances dangereuses répertoriées par le DOT des États-Unis, qui sont soumises à des exigences en matière de quantité à déclarer et qui ne s'appliquent qu'aux envois de colis supérieurs ou égaux à la quantité à déclarer. Les tailles de conditionnement inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas réglementées comme des matières dangereuses.				
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Numéro de classement tarifaire 3909.50.5000

Précautions spéciales Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, transportez-le toujours dans des contenants fermés, debout et sécurisés. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Dangers environnementaux Voir la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes

LCPE (LES/LIS)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

INRP

Les composants suivants sont répertoriés: Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène; 4,4'-Méthylènediphényl Diisocyanate

Substances toxiques LCPE

Les composants suivants sont répertoriés: Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène; 4,4'-Méthylènediphényl Diisocyanate

Informations américaines

Inventaire TSCA 8(b)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Water Act (CWA) 307 (Loi sur l'eau saine)

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Clean Air Act section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (Loi sur la qualité de l'air)

Listé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT B'

<u>Clean Air Act, article 602, substances de classe I</u>	Non listé
<u>Clean Air Act, article 602, substances de classe II</u>	Non listé
<u>DEA List I Chemicals (précurseurs chimiques)</u>	Non listé
<u>DEA List II Chemicals (Produits chimiques essentiels)</u>	Non listé
<u>SARA 302/304</u>	Aucun produit n'a été trouvé.
<u>SARA 304 RQ</u>	Non applicable
<u>SARA 311/312</u>	Corrosion / irritation cutanée - catégorie 2 Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Cancérogénicité - Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) (système respiratoire) - Catégorie 2

<u>Nom chimique</u>	<u>Classification</u>
Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène	Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4 Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2B
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4 Corrosion / irritation cutanée - catégorie 2 Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Cancérogénicité - Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

SARA 313

	<u>Nom du produit</u>	<u>Numéro de CAS</u>
Formulaire R - Exigences de déclaration	Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	9016-87-9 101-68-8
Notification du fournisseur	Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	9016-87-9 101-68-8

Règlements d'États

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle est un composant répertorié des États de Massachusetts, New York, New Jersey, Pennsylvanie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- 'RIGID GROUT B'

Informations internationales Non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 15 octobre 2021

Avertissement

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Ces informations sont proposées uniquement à la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête sur le respect de la réglementation en vigueur, y compris sur l'utilisation en toute sécurité du produit dans toutes les conditions prévisibles. Cette information est conçue uniquement à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire ci-dessus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ